



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 7 NOVEMBRE 2016**  
**20 H 30**

**PROCES VERBAL**

Le lundi 7 novembre 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 octobre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Montreuil-sous-Pérouse sous la présidence de Monsieur Louis MÉNAGER, Maire.

**Présents :**

M. Louis MÉNAGER, Maire,  
Mme Marie GUÉGUIN, M. Marcel MESSÉ, M. Jean-Pierre DAUPHIN, Adjoints,  
Mme Isabelle CHATAIGNIER, M. Gérard DURAND, Conseillers Délégués  
M. Gwenaél GRANDAIS, Mme Fabienne HALET, M. Franck ORRIÈRE, Mlle Stéphanie BOUTROS, Mme Sylvie VEILLARD, M. Jean-Michel MAZURE

**Absents excusés :**

Mme Patricia TEMPLON, Mme Sylvie BODIN, M. Arnaud COLAS

Mme Patricia TEMPLON donne pouvoir à Mme Marie GUÉGUIN

□□□□□

**0.1 Secrétaire de séance**

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Marie GUÉGUIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**0.2 Adoption du procès verbal de la séance du 7 octobre 2016.**

Après lecture du procès verbal, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

□□□□□

**QUESTION N° 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1-1 Précision prime de fin d'année**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 7 octobre dernier concernant la prime de fin d'année attribuée au personnel communal, il indique qu'il convient de préciser que cette prime d'un montant de 525 € par personne est aussi accordée au personnel stagiaire à temps complet et non complet (au prorata du temps travaillé).

Le Conseil Municipal accepte, prend note de cette précision et donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette délibération.

## QUESTION N° 2 – FINANCES

### **2-1 Budget lotissement « Les Hameaux du Courtil »**

Monsieur le Maire explique que le budget lotissement « Les Hameaux du Courtil » étant créé en février 2016, il y a lieu de transférer les écritures passées sur le budget de la Commune au compte 2031 pour un montant de 29 439,51 € sur le budget lotissement « Les Hameaux du Courtil ».

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

## QUESTION N°3 – VOIRIE/INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DIVERS

### **3-1 Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015**

Le Maire présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Après lecture de ce document, le conseil municipal n'ayant pas d'observations particulières à formuler, approuve ce dossier.

### **3-2 SDE 35 - Rapport d'activité 2015**

Le Maire présente le rapport d'activité 2015 du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine.

Après lecture de ce document, le conseil municipal n'ayant pas d'observations particulières à formuler, approuve ce dossier.

### **3-3 SMICTOM Sud-Est 35 - Rapport d'activité 2015**

Le Maire présente le rapport d'activité 2015 du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Sud-Est 35.

Après lecture de ce document, le conseil municipal n'ayant pas d'observations particulières à formuler, approuve ce dossier.

## QUESTION N° 4 – URBANISME

### **4-1 Convention d'occupation précaire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 6 septembre 2013 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté de mettre à disposition de

M. LERETRIF Jean-Yves, des parcelles de la Zone Artisanale de Gérard 2 en compensation de la perte de location d'une partie des terres destinées au projet de la ZAC de Ribert. Le statut juridique de l'exploitation ayant été modifié, il propose de renouveler la convention d'occupation précaire au GAEC « Collines et Prairies » représenté par Messieurs LERETRIF Jean-Yves et Etienne.

Après délibération le Conseil Municipal, considérant qu'à court terme il n'existe aucun projet de commercialisation sur ces parcelles de terre et qu'en conséquence celles-ci peuvent être exploitées à usage agricole, décide :

- de renouveler la convention d'occupation précaire pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 août 2017 pour les parcelles de la ZA de Gérard 2 pour une superficie de 3 ha 43,
- de fixer la redevance d'occupation pour la présente période à 80 euros par hectare soit la somme totale de 274,40 €,
- d'autoriser le maire à signer la convention correspondante avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et toutes les pièces s'y rapportant.

#### **4-2 Les Hameaux du Courtil - raccordement du réseau Orange**

Monsieur le Maire présente un devis de la société Orange concernant le raccordement du réseau à la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement les Hameaux du Courtil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le devis de la société Orange pour un montant de 995,82 € H.T.
- autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

#### **4-3 Les Hameaux du Courtil – convention travaux desserte en eau potable**

Monsieur le Maire présente une convention et deux devis du Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg pour la réalisation des travaux de desserte en eau potable du lotissement Les Hameaux du Courtil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- les termes de la convention de mandat n° 2016-32
- le devis estimatif de raccordement au réseau d'eau potable du Syndicat s'élevant à 27 420 € T.T.C.
- le devis estimatif de pose d'un poteau d'incendie s'élevant à 2 340 € T.T.C.
- autorise le Maire à signer la convention et les devis s'y rapportant.